

Département de la Haute-Loire
Arrondissement D'YSSINGEAUX
Communauté de Communes LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 28/05/2024
DECISION N° 20240528_B_067

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, , Martine GINET

Était excusée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n°20231212_B_112 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Pont Salomon pour le projet d'aménagement des berges de la Semène à Pont Salomon

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme
Objet : Retrait de la décision du bureau n°20231212_B_112 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Pont Salomon pour le projet d'aménagement des berges de la Semène à Pont Salomon

Le Bureau,

N° 20240528_B_067

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Retire la décision du bureau n°20231212_B_112 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Pont Salomon pour le projet d'aménagement des berges de la Semène à Pont Salomon étant donné que ce fonds de concours n'a plus lieu d'être.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 mai 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240528-20240528_B_067-AU
Reçu le 03/06/2024